

# LA CAPACITE PROFESSIONNELLE

## • Une condition de réussite...

POUR BENEFCIER DES AIDES A L'INSTALLATION (Dotation Jeunes Agriculteurs - DJA, Prêts Jeunes Agriculteurs - MTS-JA...), le jeune agriculteur doit justifier de la capacité professionnelle.

Nés avant le 01/01/71	Minimum B.E.P.A. ou B.P.A. niveau V
Nés après le 01/01/71	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimum Brevet de Technicien Agricole (B.T.A.)</li> <li>Bac Technologique STAE (*)</li> <li>Bac Professionnel</li> <li>Bac D'</li> <li>BP Responsable d'Exploitation Agricole (1)</li> <li>+ Stage 6 mois</li> </ul>

(1) La liste des titres et diplômes n'est pas exhaustive, renseignez-vous auprès de votre point information.

(\*) Sciences et Technologies de l'Agriculture et de l'Environnement.

## • Formation pour adultes :

ELLE PERMET :

- D'acquérir la capacité professionnelle (non acquise lors de la formation initiale),
- De se perfectionner à tout âge,
- Vous pouvez acquérir un niveau de formation agricole approprié grâce à différentes formations pour adultes proposées dans chaque département :

TYPE DE FORMATION	ARDENNES	AUBE	MARNE	HAUTE-MARNE
<b>Niveau V : BEPA ou BPA par unité capitalisable (UC) ou apprentissage</b>				
AGRICULTURE	CFPPA Rethel CFPPA St-Laurent CFA Rethel	CPPA Ste-Maure CFA St-Pouange	CFPPA L'Epine CRFPS de Reims AFPPOA de Somme-Suippes	SUAFF CFPPA de Chaumont CFA de Chaumont
VITICULTURE		CFA St-Pouange	CFPPA Avize CFA Avize	
HORTICULTURE ESPACES VERTS VITICULTURE		CFA St-Pouange (Cultures sous abri) (Travaux Paysagers)		CFPPA de Fayl-Billot (Horticulture)
AUTRES	CFPPA Rethel (Apprentissage) (Activités Hippiques)	CFA St-Pouange (Agro-équipement) CFPPA Crogny (Production forestière)		CFPPA de Fayl-Billot (Osiériculture - Vannier)
<b>Niveau IV : Bac Pro ou BP REA par unité capitalisable (UC) ou apprentissage ou CCTAR</b>				
AGRICULTURE	CFA Rethel CFPPA Rethel CFPPA St-Laurent	MFREO Les Riceys (CCTAR) CPPA Ste-Maure CFPPA St Pouange	CFPPA L'Epine CRFPS Reims AFPPOA Sommes-Suippes	SUAFF CFPPA Chaumont Maison Familiale Buxières (CCTAR) CFA Chaumont
VITICULTURE		CFPPA St Pouange CFA St Pouange	CFPPA Avize	
AUTRES	CFPPA St Laurent (Conduite d'engins d'exploitation forestière; Travaux forestiers)	CFA St Pouange (Travaux paysagers)	AFPPOA Sommes-Suippes (Agro-équipement)	
<b>Niveau III</b>				
			CFPPA L'Epine (Industries agro-alimentaires, technologies végétales) CFPPA Avize (Viticulture, Œnologie)	

### • ***La Capacité Professionnelle Progressive :***

**Le candidat** né à compter du 1er janvier 1971, titulaire d'un diplôme titre, certificat d'un niveau équivalent au BEPA et libéré de l'obligation du stage 6 mois, peut bénéficier des aides à l'installation.

**Le jeune** doit s'engager à suivre une formation complémentaire lui permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole, soit le BTA ou le BP IV, sur une durée n'excédant pas le plan de développement économique.

**Dès l'installation**, le jeune percevra la moitié de la dotation à l'installation et la moitié du montant des prêts MTS - JA. La deuxième partie lui sera accordée dès l'acquisition **du Bac Pro ou du BP de niveau IV**.

**Cette Capacité Professionnelle Progressive ne se substituera en aucun cas, à la Capacité Professionnelle demandée.** Elle ne peut être accordée aux futurs installés qu'en cas de force majeure (définis par la Commission Départementale d'Orientation Agricole).

### • ***La Validation des Acquis et des Compétences :***

La VAE consiste à valider l'expérience et les compétences afin d'accéder au diplôme (exemple niveau IV). Cette démarche demande un travail important du candidat.

### • ***Autres formations :***

**POUR COMPLETER SES CONNAISSANCES** ou approfondir certains domaines, des **formations** existent en Champagne-Ardenne.

***Renseignez-vous auprès de Jeunes Agriculteurs ou de votre Chambre d'Agriculture***